

AVIS PUBLIC

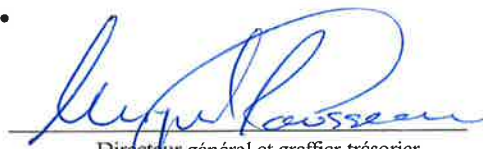
MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES **DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNÉE 2026**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 16 septembre 2026 une résolution par laquelle modifie le calendrier des séances ordinaires 2026.

Ainsi, le conseil municipal a annulé la séance prévue le 5 octobre 2026 en raison de la tenue du scrutin de l'élection générale provinciale le même jour.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-SEPTIÈME jour du mois
de SEPTEMBRE deux mille vingt-six.



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau